



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Le projet de loi C-224 est renvoyé au Comité permanent de la santé après avoir été adopté à l'unanimité en deuxième lecture

Ottawa, le 23 mars 2026

Le projet de loi C-224, Loi modifiant la Loi sur les aliments et drogues (produits de santé naturels), un projet de loi d'initiative parlementaire présenté par Blaine Calkins, député de Ponoka—Didsbury, a franchi avec succès l'étape de la deuxième lecture à la Chambre des communes avec un soutien unanime et a été renvoyé au Comité permanent de la santé pour un examen plus approfondi.

Cette étape importante reflète les efforts collectifs soutenus des Canadiens qui ont fait valoir leur cause par le biais d'appels téléphoniques, de lettres, de courriels et de rencontres avec leurs députés. Ce vote unanime témoigne d'une large reconnaissance, au-delà des clivages partisans, de l'importance de protéger l'accès aux produits de santé naturels (PSN) pour les Canadiens.

Le député Blaine Calkins a exprimé sa gratitude pour ce large soutien, remerciant tout particulièrement l'Association pour la protection des produits de santé naturels (NHPPA) et les autres défenseurs dont l'engagement constant a contribué à cette avancée. Une vidéo des débats, comprenant les remarques du député Calkins et le vote unanime complet tel que demandé par le président de la Chambre, est disponible sur le site web de la NHPPA.

Qu'est-ce que le projet de loi C-224 ?

- Le projet de loi C-224 vise à abroger les modifications introduites par la Loi d'exécution du budget de 2023 (projet de loi C-47), qui ont reclassé les produits de santé naturels dans le cadre des « produits thérapeutiques » de la Loi sur les aliments et drogues. Ces modifications ont soumis les PSN — tels que les vitamines, les minéraux et les remèdes à base de plantes — aux mêmes réglementations strictes et mesures d'application (y compris des amendes pouvant atteindre 5 millions de dollars par jour pour certaines activités de partage d'informations) que les médicaments pharmaceutiques.
- Le projet de loi C-224 vise à rétablir le statut réglementaire antérieur des PSN, en veillant à ce qu'ils ne soient pas traités comme des produits thérapeutiques et en préservant ainsi l'accès des Canadiens à des options de santé naturelles sûres et fondées sur des preuves.



(Page 1 sur 2. Voir la page suivante.)

Prochaines étapes : mobilisation auprès du Comité permanent de la santé

La NHPPA et ses sympathisants lancent actuellement une grande campagne printanière axée sur la phase des travaux en commission. Les Canadiens, les professionnels de la santé et les organisations sont encouragés à y participer en :

- Contactant les membres du Comité permanent de la santé par téléphone, par courriel ou par courrier afin d'exprimer leur soutien à l'abrogation des modifications de 2023.
soumettant des mémoires écrits au Comité afin d'informer ses membres du rôle essentiel des produits de santé naturels dans la promotion de la santé et du bien-être.
- Des instructions détaillées, des modèles et des ressources seront bientôt disponibles sur le site Web de l'ANPSN à l'adresse : <https://nhppa.org/bill224/>.

La NHPPA invite tous les Canadiens à rester mobilisés et à passer à l'action. Ensemble, nous pouvons contribuer à garantir un cadre réglementaire qui donne la priorité à l'accès aux produits de santé naturels pour un avenir plus sain.

À propos de la NHPPA

L'Association pour la protection des produits de santé naturels (NHPPA) se consacre à la protection de l'accès des Canadiens aux produits de santé naturels et à la promotion de réformes législatives qui privilégient la liberté et le choix en matière de santé

Contact médias : info@nhppa.org